Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Publié le
ID : 084-218400810-20230315-2023_03_056-AR

Morières lès Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISION MUNICIPALE N° 2023-03-056

Demande de concours financier de l'ANS dans le cadre de l'appel à projet - Plan 5000 terrains de sport

Le Maire de Morières-lès-Avignon,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-07-21 en date du 10/07/2020, portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal, dont celle de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, conformément à l'article L 2122-22-26,

DÉCIDE

Article 1 :

De solliciter le concours financier de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 66 793,50 € dans le cadre de l'appel à projet *« Plan 5000 terrains de sport »* pour la construction d'un stade multisport sur la commune de Morières-Lès-Avignon.

Fait à Morières-lès-Avignon, le 15 mars 2023
Le Maire

Grégoire SOUQUE

HOTEL DE VILLE
53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex
Tèl 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - contacts@morieres.fr - www.morieres.fr